

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-110

Séance du 12 avril 2024

Date de convocation :

5 Avril 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Le 12 avril 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Leclerc, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Lucille Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet : Vote des budgets 2024

Monsieur Marcel AUBOIROUX présente les budgets primitifs pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les différents budgets comme suit, en dépenses et recettes :

BUDGET DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement : 617 645,98 €

- Section d'investissement : 796 256,63 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PAILLARD

- Section de fonctionnement : 29 362,42 €

- Section d'investissement : 40 975,78 €

Le Maire
M. AUBOIROUX

